

PLANS DIRECTEURS DES CINQ SECTEURS RÉGIONAUX DE LA COMMUNAUTÉ

Les cinq secteurs géographiques de la Communauté élaboreront un plan directeur régional des équipements et technologies pour le traitement des matières organiques et des résidus ultimes. Ces plans directeurs régionaux comporteront les éléments suivants :

- 1) une vision explicitement formulée, conforme au PMGMR;
- 2) une liste des technologies de traitement des matières résiduelles applicables au secteur géographique;
- 3) une liste des scénarios de traitement des résidus applicables au secteur géographique;
- 4) une liste des sites potentiels propices pour accueillir la ou les technologies retenues dans une perspective d'autonomie régionale ou de collaboration intersectorielle;
- 5) un modèle de gestion et de financement de cette infrastructure (PPP, gestion publique, contrat d'exploitation);
- 6) un cadre financier de la gestion des matières putrescibles et des déchets ultimes incluant une répartition du financement par les municipalités selon une approche régionale ou selon une collaboration intersectorielle;
- 7) un échéancier de réalisation;
- 8) un processus de mobilisation et de consultation des acteurs concernés afin d'obtenir un consensus nécessaire sur le choix des technologies de traitement et des scénarios et sur une collaboration intersectorielle, le cas échéant.

Ces plans permettront de satisfaire aux prescriptions de la section 4.3.1 du PMGMR et d'avoir une analyse détaillée des besoins et des coûts requis pour mettre en place de telles infrastructures.